



## Validation des compétences

### Note d'orientation stratégique 2009 – 2013

#### Présentation synthétique

De nombreux travailleurs et demandeurs d'emploi possèdent des compétences acquises sur le terrain ou via la formation continue, mais ne disposent d'aucun titre correspondant à leurs capacités. Trop souvent et en raison de cette lacune, leurs aptitudes sont mises en doute et leur horizon professionnel est limité.

Cet enjeu a fait l'objet de réflexions des partenaires sociaux qui ont débouché sur la mise en oeuvre en Belgique francophone dans le champ de la formation professionnelle continue d'un *dispositif de validation des compétences professionnelles*.

Les partenaires sociaux et les services publics de l'emploi ont été associés au dispositif via, notamment, une *Commission*

*consultative et d'agrément* qui propose aux gouvernements les orientations stratégiques et analyse le rapport d'activités annuel du *Consortium de validation des compétences*.

Les éléments ci-après synthétisent la *Note d'orientation stratégique de la validation des compétences pour les années 2009-2013*.

\*

Au-delà d'une brève présentation des contextes européens et belge, la Note d'orientation stratégique 2009-2013 :

- analyse la situation actuelle de la validation des compétences ;
- réaffirme les valeurs ajoutées de la validation ;
- définit les actions à mener en vue du développement de la validation ;
- précise les engagements des partenaires de la validation pour ce développement.

#### B.1. Situation actuelle de la validation.

L'analyse menée lors des Rapports d'activités permet d'affirmer que le dispositif de validation des compétences est aujourd'hui en place en Belgique francophone et fonctionne d'une manière satisfaisante. En vue du développement de cet acquis, deux axes de travail ont été dégagés :

- L'offre de validation doit continuer à être renforcée et les démarches améliorées en termes d'élargissement du nombre de titres disponibles, d'ergonomie pour les usagers et ses propres acteurs, et de portée des *Titres de compétence* délivrés.
- Dans le même temps, pour que des seuils quantitatifs plus importants soient progressivement rencontrés et que la demande de validation augmente, les étapes en amont (information et accès) et en aval de la validation (la reconnaissance des Titres de compétence) doivent être parallèlement développées.

#### B.2. Valeurs ajoutées de la validation des compétences.

A ce stade-ci du développement de la validation des compétences, la Commission consultative et d'agrément réaffirme la pertinence des valeurs ajoutées des Titres de compétence telles que définies dans sa première Note d'orientation stratégique.

<u>Impact général</u> : Gain de temps et d'efficacité	ENTREPRISES PRIVEES ET PUBLIQUES	CANDIDATS	INSTITUTIONS DIVERSES
CHAMP EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Clarté à l'embauche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Atout à l'embauche</li> <li>▪ Recherche d'emploi optimisée, efficace</li> <li>▪ Elargissement du champ de la recherche</li> <li>▪ Donner accès à des offres d'emploi additionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépasser le déclaratif</li> <li>▪ Amélioration de la rencontre entre offre et demande</li> </ul>
CHAMP ORIENTATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Meilleure sélection des candidats à l'embauche</li> <li>▪ Gestion du potentiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valoriser les compétences y compris celles issues de l'expérience;</li> <li>▪ Définir un projet professionnel ;</li> <li>▪ Utiliser des passerelles entre opérateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Articuler l'orientation au marché du travail</li> <li>▪ Construire des parcours appropriés</li> <li>▪ Disposer de normes partagées</li> </ul>
CHAMP FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Meilleur aperçu des compétences, plan de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Choix judicieux en amont</li> <li>▪ Meilleure appropriation/maitrise individuelle</li> <li>▪ Raccourcissement des parcours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mesure des effets</li> <li>▪ Adaptation du contenu modularisation</li> <li>Ex : EPS, centres sectoriels</li> <li>▪ Construire des passerelles entre opérateurs</li> </ul>

### B.3. Actions à mener en vue du développement de la validation des compétences.

La Commission Consultative et d'agrément et le Consortium de validation des compétences ont défini les actions à développer dans les années à venir :

#### En amont de la validation :

- Renforcer considérablement la notoriété des Titres de compétence et des voies d'accès vers la validation
- Créer des chemins vers la validation à partir des parcours existants
- Réduire le risque d'échec pour les candidats

#### En aval de la validation :

- Valoriser les résultats de la validation au sein du parcours du candidat.
- Garantir la fluidité et la cohérence des parcours professionnels des usagers.
- Développer progressivement la reconnaissance des Titres de compétence au sein de stratégies sectorielles et dans les entreprises.

#### Conditions du développement de la validation :

- Evaluer la production, l'efficacité et les impacts du dispositif au regard d'indicateurs formulés sur base des valeurs ajoutées du dispositif (voir tableau point 6.2.)
- Stabiliser et pérenniser le système.
- Rompre l'isolement des centres de validation, véritable cœur du dispositif.
- Réguler l'offre de validation
- Définir des stratégies sectorielles de développement de la validation.

### B.4. Engagements du Consortium et de ses partenaires.

#### Consortium

- Faire connaître aux publics la validation des compétences et développer leur accompagnement.
- Intégrer l'accès à la validation dans les lignes de production initiale des opérateurs du Consortium
- Développer et faire connaître un dispositif crédible, solide et ergonomique, notamment pour l'utilisateur.
- Structurer les Unités de compétence par niveaux de certification permettra à l'utilisateur de construire un trajet professionnel tenant compte des opportunités issues des apprentissages non-formels et informels.
- Mettre en cohérence les pratiques des opérateurs et renforcer un espace mutuel de confiance.
- Elargir cette zone de confiance aux opérateurs de l'emploi et de l'insertion.
- Valoriser les Titres portés pour l'accès à la formation.
- Développer la portabilité du Titre de compétence sur le marché de l'emploi.
- Garantir l'usage des Titres de compétence au niveau national et européen.

### Engagements des partenaires sociaux

- Initier et participer à des opérations interprofessionnelles et sectorielles d'information et de sensibilisation à la validation
- Concrétiser les buts relatifs à la validation définis dans les Accords cadres entre gouvernements et secteurs dans une convention complémentaire
- Dynamiser l'action des Centres de validation liés aux secteurs.
- Envisager des expériences sectorielles visant à développer les valeurs d'usage des Titres de compétence.
- Proposer aux participants à une formation sectorielle l'accès à la validation en fin de formation.
- Améliorer la sélection des métiers, notamment en favorisant la conception de parcours sectoriels et intersectoriels
- Assurer, dans l'attente du SFMQ, lors de la production de référentiels définissant des métiers une approche sectorielle cohérente
- Veiller à la cohérence et au suivi des orientations stratégiques au sein des instances des opérateurs dans lesquelles les partenaires sociaux siègent.
- Faire part lors de la discussion du Rapport d'activités d'éléments d'information liés au suivi interprofessionnel et sectoriel des orientations stratégiques.

### Engagement des Organisations Syndicales et les Services Publics d'Emploi

Favoriser et structurer méthodologiquement, au sein des Cellules de reconversion, le recours à la validation des compétences.

### Engagement des services publics de l'emploi

- Informer les demandeurs d'emploi sur les dispositifs et les orienter si nécessaire.
- Encourager les demandeurs d'emploi à utiliser les résultats de leur validation dans leurs démarches de formation et d'emploi.
- Informer les acteurs des services publics de l'emploi sur les dispositifs.
- Intégrer dans leurs processus et outils de travail l'information des usagers et la captation des compétences validées
- Pour les différents points ci-dessus, établir et mettre en œuvre un plan d'action.
- Soutenir le Consortium dans l'information des partenaires.
- Faciliter la coordination des référentiels, notamment au travers de Synerjob et l'articulation avec la version 3 du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois.

### Demandes aux Gouvernements et aux Ministres de tutelle

La Commission consultative et d'agrément souhaite adresser aux Gouvernements et aux Ministres de tutelle les demandes suivantes :

- Via la mise en œuvre du Service Francophone des métiers et des Qualifications, développer un cadre cohérent de production des référentiels définissant les métiers et le cadre des certifications qui faciliteront et structureront la production du Consortium de validation des compétences.
- Assurer le financement des centres de validation et de leur dispositif d'appui.
- Garantir aux usagers de la validation la cohérence et l'efficacité des démarches nécessaires à leur développement professionnel via l'harmonisation des méthodologies développées tout au long de leur parcours.
- Assurer la cohérence entre Titres de compétence et certifications issues de l'enseignement.
- Intégrer la validation des compétences dans l'opérationnalisation du Plan européen d'éducation et de formation tout au long de la vie.
- Développer la validation des compétences et la reconnaissance des Titres de compétence au sein du Service public.
- Articuler dispositifs francophone et néerlandophone en termes méthodologiques et de reconnaissance des Titres délivrés.
- Assurer l'articulation de la validation des compétences aux politiques fédérales de modernisation du marché de l'emploi.
- Assurer la définition d'indicateurs et la mise en œuvre de l'évaluation de la production, de l'efficacité et de l'impact du dispositif de validation des compétences.

La Note d'orientation stratégique 2009-2011 peut être téléchargée sur le site [www.validationdescompetences.be](http://www.validationdescompetences.be), dans la partie descriptive du *dispositif*, onglet *Documents utiles*.

